



Construisons ensemble l'Union européenne

Etienne BRUNEAU



Editorial

L'Europe n'a pas vraiment sa place dans notre quotidien en dehors des grands titres de nos journaux qui relatent les « non » français et hollandais au projet de constitution européenne. Notre perception de l'Union européenne est souvent négative. Il en ressort une impression de technocratie aveugle d'une complexité extrême. Beaucoup d'entre nous pensent que seuls des spécialistes peuvent encore s'y retrouver dans les multiples règlements et directives, ou dans les diverses directions générales, sans parler des dossiers du ressort du Conseil, du Parlement ou de la Commission. Mais cette idée n'est pas correcte car, si l'on prend un peu de temps, on constate que tout ou presque est pourtant accessible et transparent sur le site de la Commission ou du Parlement. Rares sont les institutions qui donnent accès d'aussi près aux travaux de nos élus. Encore faut-il s'y intéresser.

Pourquoi faire cet effort ? L'Union européenne n'existe-t-elle pas pour faciliter les échanges ? En tant que petit ou moyen apiculteur, en quoi cela nous concerne-t-il ?

Si c'est bien l'Union qui décide d'accepter de nouveaux importateurs de miels ou qui élargit le nombre de partenaires ou encore qui ferme nos frontières à des miels impropres à la consommation (miels chinois pendant près de trois ans), par contre son influence sur les prix sur les marchés internationaux n'est malheureusement pas prépondérante.

Certaines de ses actions nous touchent directement, et ce, jusque dans nos ruchers. C'est là que nous avons un rôle à jouer.

Voici quelques exemples précis qui illustrent tout ceci.

Commençons par votre rucher. Lors de l'**importation de reines ou d'abeilles**,

c'est une législation européenne qui définit les grandes lignes de ce qu'il est possible de faire. L'objectif est ici d'éviter l'importation de nouveaux parasites avec la mise en place d'un système d'alerte en cas de problème. Ce sont les apiculteurs qui ont informé la Commission de l'arrivée probable d'*Aethina tumida*. Elle a ensuite rapidement pris des mesures.

Dans les prochaines années, nous serons tous concernés par les **guides de bonnes pratiques** qui seront proposés aux apiculteurs européens pour qu'ils respectent au mieux de bons critères d'hygiène dans la production de nos miels. Notre rôle est ici de démontrer la spécificité du miel et des conditions de production de notre secteur.

Toute la **politique sanitaire et d'hygiène** est ainsi gérée à l'échelle européenne.

Saviez-vous que les mentions que l'on peut reprendre sur les **étiquettes des pots de miel** sont définies très précisément par la Commission ? Ici, la négociation se fait face à l'industrie. C'est à nous de défendre notre miel pour éviter que des étiquetages abusifs ne viennent banaliser la qualité de nos miels.

Les **substances à usage vétérinaire**, utilisées dans la lutte contre les pathologies, doivent être acceptées par un organisme européen (EMEA, agence du médicament). Ici aussi, des négociations sont entreprises pour faciliter l'accessibilité des produits intéressants (le marché des produits de traitement des abeilles est trop restreint). Il faudrait par exemple adapter les tests auxquels ces produits doivent répondre pour limiter les coûts de mise sur le marché et augmenter de ce fait le nombre de produits disponibles pour les traitements. Il nous faut

également trouver des solutions pour la prescription de produits de traitement dans les ruchers.

Ce n'est pas tout, comme vous le savez, la Commission a mis en place un **programme de soutien de l'apiculture** qui permet de cofinancer les actions entreprises dans le secteur. En Wallonie, les mesures d'application de ce programme sont prises en collaboration directe avec le Comité d'accompagnement, ce qui permet de se rapprocher des réalités de terrain. Notre Actu Api n'existerait pas sans ce soutien. Il en va de même pour les projets d'achats collectifs, pour les ruchettes visant au repeuplement du cheptel, pour les prix très bas des analyses de miels...

En Europe, très rares sont les **recherches** pratiques ou fondamentales sur l'abeille qui sont menées sans le concours de fonds européens.

Suite à la demande des apiculteurs, même les campagnes de **promotion** vont prochainement bénéficier de cette aide.

Dans certains Etats membres, les apiculteurs plus importants bénéficient d'autres types d'aides dans le cadre de **programmes agricoles** (développement rural...).

Pour pouvoir agir efficacement, il faut cependant présenter une position commune des apiculteurs européens. C'est une condition demandée par nos responsables. Le **groupe de travail « miel » du COPA-COGECA** remplit cette mission de représentation des intérêts collectifs.

Il faut donc parfois mettre ses intérêts locaux en sourdine pour élaborer ensemble un cadre viable pour notre apiculture. C'est un travail quotidien auquel nous sommes tous conviés à participer.